



**DELIBERATION N° DEL-2025-23**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE GESTION DU GARD  
Séance du 10 avril 2025**

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

**OBJET : Affectation du résultat 2024**

**ETAIENT PRESENTS :**

Fabrice VERDIER, Président, Jacky REY, Frédéric GRAS, Jean-Christian REY, Liliane ALLEMAND, Annick CHOPARD, Henri CROS, Patrick HIGON, Maryse GIANNACCINI, Jean-Michel AZEMA, Caroline SAUMADE, Nasséra LEGAL, Catherine LANÇON, Stéphane LIBERI, Mylène CAYZAC PRAME, Didier DART, Marie-Michèle ALVARO

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

Joffrey LEON, Aurélie GENOLHER, Jean-Michel PERRET, Pierre MAUMEJEAN, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Serge CATHALA, Rémi NICOLAS, Nicolas CARTAILLER, Jean-Yves CHAPELET, Thierry JACOT, Olivier MARTIN, Christine LADET, Jean-Bernard GUILHERMET, Philippe RIBOT, Sylvie ARNAL, Sébastien OMBRAS, Gilles TRAUJLET, Jean-François DURAND-COUTELLE, Jean DENAT, Joseph PEREZ, Georges DAUTUN, Françoise LAUTREC, Régis BAYLE, Farès ORCET, Marie-Andrée DRACS, Olivier JOUVE

**PROCURATIONS :**

Joffrey LEON à Frédéric GRAS  
Jean-Yves CHAPELET Jean-Christian REY  
Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS à Jacky REY

**Secrétaire de séance :**

Jacky REY

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

**Sur** rapport n°1-4 de Monsieur Fabrice Verdier, Président du centre de gestion du Gard,

**Entendu** le rapporteur, Monsieur Jacky REY

**Vu**, le code général de la fonction publique,

**Vu**, le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centre de gestion,

**Vu**, l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au centre de gestion

**Vu**, le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable,

**Vu**, le compte administratif du budget de centre de gestion du Gard de l'exercice 2024,

Accusé de réception en préfecture  
030-28300024-20250410-DEL-2025-23-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2025  
Date de réception préfecture : 18/04/2025

**Considérant ce qui suit :**

Conformément au code général des collectivités territoriales, il convient d'affecter le résultat de fonctionnement et de statuer sur le besoin de la section d'investissement constaté en fin d'exercice comptable.

Au regard des résultats du compte administratif, au titre de l'exercice 2024, dont le résultat global est rappelé ci-après :

Résultat global			
Section	Réalisé	Restes à réaliser	Résultat cumulé
Fonctionnement	1 891 434,27 €	0,00 €	1 891 434,27 €
Investissement	- 79 710,05 €	- 114 216,16 €	- 193 926,21 €
<b>Résultat global</b>	<b>1 811 724,22 €</b>	<b>- 114 216,16 €</b>	<b>1 697 508,06 €</b>

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité des membres présents,

**Article 1 :**

➤ D'affecter au compte 1068 «Excédents de fonctionnement capitalisés» 193 926,21 € à prélever sur l'excédent global de fonctionnement afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

**Article 2 :**

➤ De reporter le solde déficitaire de la section d'investissement de 79 710,05 € en dépenses au compte D001 « Déficit d'investissement reporté »,

**Article 3 :**

➤ De reporter le solde d'exécution excédentaire cumulé de la section de fonctionnement de 1 697 508,06 € en recette au compte R002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

**Article 4 :**

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du centre de gestion du Gard, 183 chemin du Mas Coquillard 30000 Nîmes, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) pour le recours contentieux.

Le secrétaire de séance

Jacky REY



Le Président

Fabrice Verdier



Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 18-04-2025
- La publication par voie électronique le : 18-04-2025

Accusé de réception en préfecture  
030-28300024-20250410-DEL-2025-23-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2025  
Date de réception préfecture : 18/04/2025